

AVIS D'OUVERTURE DE FENETRE DE DEPOT
POUR L'OUVERTURE ET LA LABELLISATION DE POLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS
ADAPTÉS (PASA) EN EHPAD

1.QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE EN CHARGE DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cette fenêtre de dépôt est portée par :

Monsieur JUMEL

Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

17 Bd Gaston Doumergue

44262 NANTES Cedex 2

2.OBJET DE LA FENETRE DE DEPOT

L'objet de cette fenêtre de dépôt a pour objet la poursuite du déploiement de l'offre PASA en EHPAD. L'ARS PDL vise l'augmentation de la couverture territoriale de l'offre PASA et ambitionne une répartition équitable de cette offre sur la région.

Candidats éligibles :

Les Ehpads situés sur des EPCI non dotés de PASA. Les EPCI ciblés sont : CC de Nozay (44), CC du pays de la Chataigneraie (85), CC de l'Huisne Sarthoise (72), CC Maine cœur de Sarthe (72), CC de la Champagne Conlinoise et du pays de Sillé (72), CC du Sud-Est du Pays Manceau (72), CC de l'orée de Bercé Bélois (72), CC du val de Sarthe (72), CU d'Alençon (72).

Seront exclus les Ehpads non localisés dans les EPCI précédemment indiqués.

Le nombre d'établissements visé est au maximum de 5.

Les projets devront être proposés par des Ehpads dont la capacité autorisée est supérieure à 60 places.

3.MODALITES :

Modalités de fonctionnement

Le projet présenté doit répondre aux attendus de l'article D. 312-155-0-1.-I du décret n° 2016-1164 du 26 août 2016 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il

devra également répondre aux recommandations de bonnes pratiques « L'accueil et l'accompagnement des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative en pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) » de l'ANESM publiées en juillet 2017.

Modalités financières :

Le financement annuel est de 65 000 € pour 12 places. Les crédits accordés permettent le financement le surcoût des postes créés pour le PASA, à l'exception du temps de psychologue qui émerge sur la section dépendance pour laquelle il n'y aura pas de financement complémentaire. En effet, cette activité sera intégrée dans la dotation globale pour la dépendance.

4.COMPOSITION ATTENDUE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être constitué du tableau annexé au cahier des charges

Devront être joints au dossier les documents suivants :

- Les fiches de poste de l'équipe dédiée, les procédures relatives à la prise en charge, les horaires d'une semaine type
- Le plan des locaux avec les superficies
- Le budget prévisionnel en année pleine du PASA avec respect du budget de 65 000 € par PASA de 12 places

5.MODALITES DE DEPOT D'INSTRUCTION

L'ouverture de la fenêtre de dépôt fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence régionale de Santé (www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr) dans la rubrique appel à candidatures.

Envoi par voie électronique **AVANT LE 30/09/2025** à l'adresse suivante : ars-pdl-dasm-aap@ars.sante.fr.

Calendrier :

Date de publication de la fenêtre de dépôt : 20 juillet 2025

Fenêtre de dépôt des projets : du 20 juillet au 30 septembre 2025

Sélection, validation et notification des candidatures : octobre 2025

Mise en œuvre : à partir du 31 décembre 2025

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire accusera réception par mail des candidatures déposées. Tout dossier réceptionné incomplet ou hors délai ne sera pas instruit.